



COMMUNE DE MARETZ

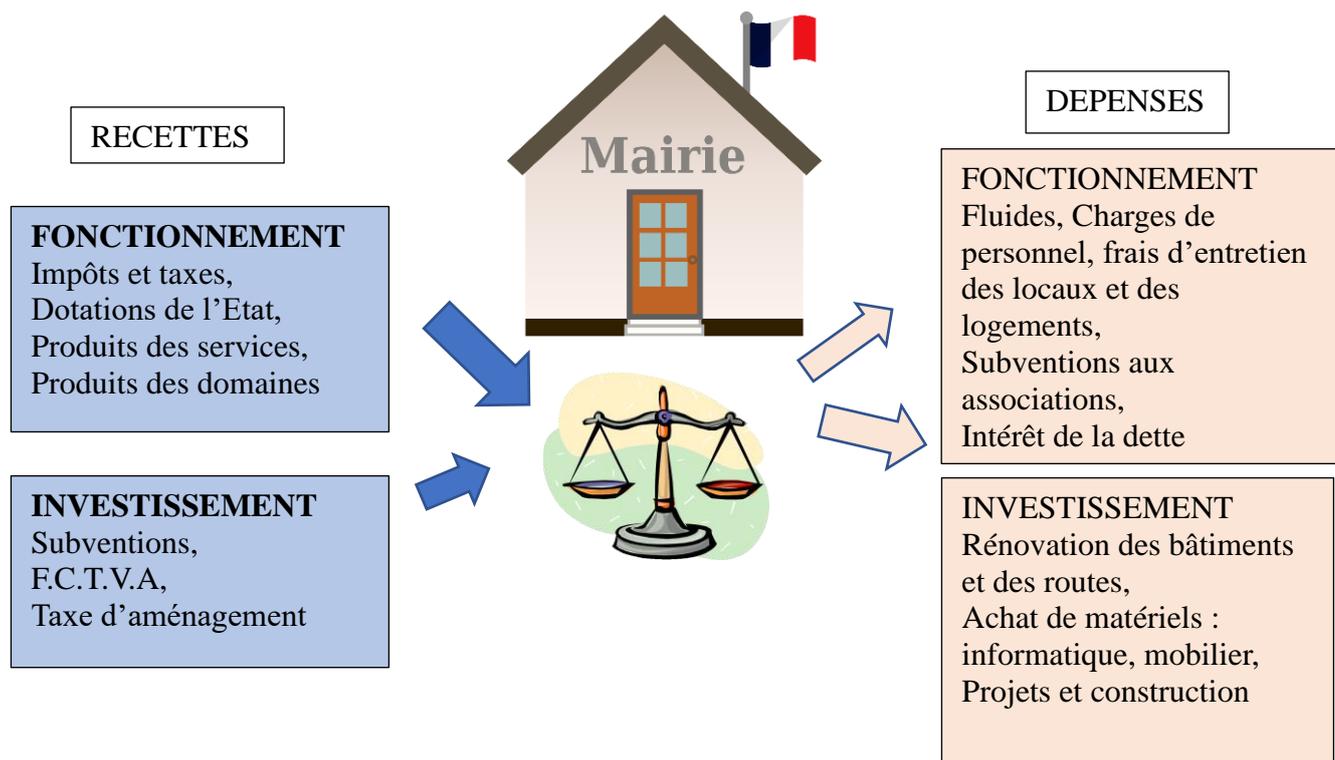
NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.



I. COMPTE FINANCIER DE L'ANNÉE 2024

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Le compte administratif de l'année 2024 est marqué par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 9.7 % (Total : 871 094.18€)

La légère hausse des charges de personnel est de 2.33% et s'explique par l'évolution du point d'indice et des montants des cotisations pour expliquer cette évolution.

Les charges à caractère général augment mais restent néanmoins maîtrisées compte-tenu du contexte économique (+31.03 %). Les dépenses énergétiques : électricités et gaz ont, à elles seules, subi une hausse de 42.9%. D'autres dépenses ont également augmenté, notamment sur le poste de l'entretien et la réparation des autres bâtiments et qui correspondent à l'aménagement intérieur du logement rue Jean Jaurès et diverses réparations à la salle des fêtes.

Les autres charges de gestion courantes et les charges financières (intérêts d'emprunts) sont stables.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 sont en diminution : -24.07 % (Total : 881 823.56€). Toutefois, cette baisse est à nuancer par rapport à 2023 où une recette avait été enregistrée concernant la vente d'un bien et dont l'enregistrement comptable a été fait en 2023 pour un montant de 61 000€.

Les recettes résultant des impôts et autres taxes diminuent de 0.67%.

Les dotations, subventions et participations diminuent, passant de 314 355€ à 290 476€ (-7.60%) : une recette attendue en 2024 provenant de l'Etat en compensation de la tarification de la cantine n'a pas été versée en 2024.

Les autres produits de gestion courante qui sont composés en grande partie par la recette des locations sont en légère hausse.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 9 484.44 €. Le résultat de clôture de l'année 2023 présentait un résultat excédentaire de 573 346.42€ ; aussi, le résultat à la clôture de l'exercice 2024 est excédentaire à hauteur de 582 830.86€.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Les principales réalisations d'investissement pour l'année 2024 sont les suivantes :

- aménagement d'un local en boulangerie : travaux et matériels
- démarrage de la phase 2 au cimetière : rénovation des allées secondaires

Le capital de la dette remboursé s'élève à 38 193.32 €.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2024, s'élève à 50 804.72. €.

Les subventions obtenues (Etat, Conseil Départemental et CA2C) atteignent 462 907.82 €.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est excédentaire, pour un montant de 238 198.91 €. Le report de l'excédent d'investissement de l'année 2023 : 129 028.83 € et le résultat de l'année 2024 permettent de conserver un résultat positif cumulé de 367 227.74 €, à inscrire en recettes d'investissement du BP 2025.

II. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2025

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 1 354 281.49 €, pour un budget total de fonctionnement de 1 355 526.43 €.

Les charges prévisionnelles de personnel sont stables et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune : évolution des carrières, assurance du personnel.

Les prévisions du niveau de charges générales augmentent mais tiennent compte du maintien de l'évolution du prix de l'énergie, des matériaux, de l'alimentaire, ces hausses sont liées au contexte actuel d'inflation générale des prix.

Les charges courantes et les charges financières sont stables.

Chapitre	Libellée	Propositions 2025
011	Charges à caractère général	659 674.47€
012	Charge de personnel	461 500.00€
65	Autres charges de gestion courante	182 245.60€
66	Charges financières	10 861.42€
67	Charges exceptionnelles	20 000.00€
68	Dotations aux provisions	20 000.00€
042	Opération d'ordre (amortissements)	1 244.94€
	TOTAL	1 355 526.43€

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 772 695.57 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Le niveau des recettes fiscales augmente, même si la perception de certaines recettes reste incertaine (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur les terrains devenus constructibles).

Les recettes « dotations de l'État, subventions et participations » augmentent légèrement.
 Les produits des services sont stables.

La municipalité a fait le choix, depuis plusieurs années, de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale afin de ne pas impacter encore plus les habitants :

	2023	2024	2025
Taxe foncière bâtie	35.81	35.81	35.81
Taxe foncière non bâtie	56.42	56.42	56.42
Taxe habitation sur les résidences secondaires	16.29	16.29	16.29

Les autres produits de gestion courante ainsi que les produits exceptionnels reviennent à un niveau usuel.
 Les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes, et devraient être supérieures en fin d'exercice.

Chapitre	Libellée	Propositions 2025
70	Produits des services	33 500.00€
73	Impôts et taxes	10 905.00€
731	Fiscalités locales	415 015.57€
74	Dotations et participations	275 275.00€
75	Autres produits de gestion courante	35 000.00€
013	Atténuation de charges	3 000.00€
	REPRISE DU RESULTAT REPORTE	582 830.86€
	TOTAL DES RECETTES	1 355 526.43€

L'affectation de l'excédent de fonctionnement s'élève à 582 830.86€

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Le budget prévisionnel d'investissement s'élève à 499 009.14€

Le programme de travaux de l'année 2025 porte sur :

- des travaux de voiries :
 - o aménagement d'accès, de trottoirs et de chaussée rues des Poilus, d'Elincourt
 - o réfection de voirie rue de la délivrance et rue de Saint Quentin
- l'aménagement des abords du city stade en centre bourg

Le capital de la dette remboursé s'élèvera à 39 125.15 €.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les principales recettes proviennent de l'excédent de la section d'investissement 2024 :238 198.91 €, du pour un résultat cumulé reporté de 367 227.74 € et du versement d'une subvention de l'Etat pour la création de la boulangerie et d'autre part, par la subvention départementale pour les travaux de voirie.

Le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) est estimé à la baisse suite à la diminution de 2 points du taux de calcul pour le reversement, passant de **de** 16,4 % à 14,85 %.

5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 491 069.07 €, soit une dette par habitant de 340.07 € (1444 habitants au dernier recensement).

Trois emprunts sont toujours en cours de remboursement.

CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2025 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements sans augmenter les impôts.

Fait à Marez, le 4 avril 2025

Le Maire,
Monique LESNE SETIAUX